Crédit de Fr. 510'000.- HT des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet industriel "Varin-Etampage SA"

1. INTRODUCTION

Selon le processus habituel lors de construction de nouvelles stations transformatrices, les Services industriels soumettent à l'approbation du Conseil de Ville la construction de celle dédiée au projet industriel d'agrandissement de l'entreprise Varin-Etampage SA ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire.

2. PROJET

Il s'agit de construire une station transformatrice pour les besoins d'agrandissement de l'entreprise. La station actuelle installée au sous-sol est saturée. Elle ne permet plus de répondre au développement de la puissance demandée sur le site. Différentes variantes ont été analysées. Celle qui est économiquement la plus avantageuse consiste à construire une nouvelle station à proximité de l'agrandissement de l'entreprise. La station aura une puissance de 630 kVA et sera intégrée au réseau 16'000 V depuis les stations existantes "La Générale" et "Varin".

3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit nécessaire à ces travaux est de Fr. 510'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

TOTAL HT	510'000
- divers et imprévus et pour arrondi (environ 5 %)	44'000
- montage et mise en service	60'000
- travaux de génie civil	160'000
- raccordements au réseau 400 V	12'000
- raccordements au réseau 16'000 V de la station « VE SA »	14'000
- nouvelle station transformatrice « VE SA »	220'000

en francs

Le crédit de Fr. 510'000.- HT pour la réalisation de la station transformatrice dédiée au projet immobilier "Varin-Etampage SA" n'est pas prévu au plan financier des investissements.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			510'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier		Χ	
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée		Х	
Prélèvement comptable sur un fonds existant			
			0.00
Financement nécessaire par voie d'emprunt	Х		510'000.00

Charge financière - montants en CHF	
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 25 ans = 4 % / 50 ans = 2 %)	20'400.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*	15'300.00
Total de la charge financière annuelle	35'700.00

^{*}Le taux d'intérêt ne peut pas être déterminé de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2018.

Le crédit se base sur un prix du cuivre au cours du 7 mars 2019. Il sera indexé au cours du cuivre le jour de la commande. L'autofinancement est dans tous les cas garanti par les contributions de raccordement des futurs bâtiments, ainsi que la rémunération pour l'utilisation du réseau qui tient compte de tous les investissements liés au réseau de distribution.

4. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation des travaux suivra le planning de construction de "Varin-Etampage SA". Il est extrêmement serré compte tenu des démarches auprès de l'inspectorat fédéral des installations à courant fort (ESTI). La station devrait être mise en service cet automne déjà.

5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 mai 2019

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 13 mai 2019 ;
- les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- les préavis favorables de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

<u>arrête</u>

- Le crédit de Fr. 510'000.- HT des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet industriel "Varin-Etampage SA" est accepté.
- 2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
- 3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE Le président : La chancelière :

Christophe Günter Edith Cuttat Gyger